

NOTE AU JURY

VALABLE POUR TOUS LES SUJETS

Le contexte professionnel et le degré d'autonomie de la personne aidée définis par le jury en concertation avec la structure d'accueil.

Au cours ou à l'issue de l'épreuve le jury demande au candidat de justifier et d'évaluer son action.

SI LA SECURITE DE L'USAGER EST MISE EN JEU, LA NOTE NE PEUT ETRE SUPERIEURE A 05/20

Il est impératif de récupérer auprès de chaque candidat tous les sujets à l'issue de leur épreuve.

Les examinateurs ne doivent conserver aucun sujet à l'issue des épreuves. L'ensemble des sujets doit être remis au chef de centre à la fin de chaque demi-journée pour destruction, compte tenu du principe de constitution d'une banque de sujets.

Groupement interacadémique II	Session 2004	Facultatif : code		
Examen et spécialité Mention Complémentaire Aide à Domicile.				
Intitulé de l'épreuve Epreuve pratique EP1 B				
Type NOTE AU JURY	Facultatif : date et heure	Durée 1h30	Coefficient 2	N° de page / total 1/1